



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
Mailroom
30 Victoria street
Gatineau, Quebec, J8X 0B3

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
Mailroom
30 Victoria street
Gatineau, Quebec, J8X 0B3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
Salleducourier
30 rue Victoria
Gatineau (Quebec) J8X 0B3

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Salleducourier
30 rue Victoria
Gatineau (Quebec) J8X 0B3

Title: Réhabilitation du Cabot Trail French à MacKenzie (km 28.22 à 32.86), Phase II, Parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P201-18-0024/A	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 002	Date: April 13, 2018 Date : 13 avril 2018
GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-18-00821307		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: April 26, 2018	Time Zone: Eastern Daylight Time (EDT)
À : 14h00	Le : 26 avril 2018	Fuseau horaire : Heure avancée de l'est (HAE)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Nicole Levesque-Welch		
Telephone No.: / N° de téléphone : 819-420-9868	Fax No.: / N° de télécopieur :	Email Address: / Courriel : nicole.levesque-welch@pc.gc.ca
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date



MODIFICATION 002

Cette modification vise à modifier les plans, devis et le formulaire de prix combinés de l'offre à commande 5P201-18-0024/A :

A. MODIFICATION AUX SPÉCIFICATIONS

SUPPRIMER: Specifications, file name 2018-03-08 - KM28.33-to-32.86_specs

REPLACER AVEC: Specifications, file name KM28.33-to-32.86_complete_specs_adden_No.1 (voir dossier DSP 2 – 5P201-18-0024)

Les modifications ont été faites dans les sections suivantes aux spécifications :

00 01 10 - Table of Contents; Numéros de page des sections de spécifications révisées

01 11 00 – Summary of Work; sous-section 1.3.4

01 21 00 – Prime Cost Sum; sous-section 1.3.4

01 29 00 – Payment Procedures; sous-section 1.2.2.2.1, ajoutée sous-section 1.2.4.6

01 35 00 06 – Special Procedures for Traffic Control; ajoutée subsection 2.2

B. MODIFICATION AUX DÉSSINS

Les mises à jour comprennent (voir dossier DSP 2 – 5P201-18-0024):

C-5, C-7, C-8, C-9, C-13, C-16, C-18, C-19, C-27, C-30, C-31, C-34, C-35, (C-38 to C-80 design sections)

Drawings revisions includes edits to truck aprons and taper lengths of aprons.

C. MODIFICATION À L'APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

POUR QUE LA SOUMISSION SOIT JUGÉE RECEVABLE, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT UTILISER LE FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX CI-JOINT. TOUTE SOUMISSION PRÉSENTÉE AVEC L'ANCIEN FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX NE SERA PAS ACCEPTÉ.

LES MODIFICATIONS SONT MARQUÉS EN ROUGE.

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés



APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.
- (b) Les soumissionnaires doivent se rappeler que c'est leur responsabilité d'inclure dans leur offre tous les travaux décrits dans les plans et devis.

Num. d'art.	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
1	01 21 00	Allocation monétaire	global	1	250 000,00 \$
2	01 25 20	Mobilisation / Démobilisation	global	1	_____ \$
3	01 35 00.06	Procédures spéciales pour le contrôle de la circulation	global	1	_____ \$
4	01 35 43	Procédures de protection de l'environnement	global	1	_____ \$
5	01 52 00	Installations de chantier	global	1	_____ \$
6	10 14 53	Signalisation routière	global	1	_____ \$
7	32 17 23	Marquage des lignes, traçage de chaussée	global	1	_____ \$
8		Autres éléments non inclus dans le tableau des prix unitaires	global	1	_____ \$
TOTAL DU MONTANT FORFAITAIRE (TMF) Excluant les taxes applicable(s)					_____ \$



TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Num. d'art	Renvoi au devis	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
1	02 41 13	Démolition sélective d'ouvrages d'aménagement du terrain - Enlèvement et élimination glissières de sécurité	m	3,430	_____ \$	_____ \$
2	02 41 13	Démolition sélective d'ouvrages d'aménagement du terrain - Enlèvement des panneaux de signalisation	Chaque	40	_____ \$	_____ \$
3	02 41 13.14	Enlèvement de revêtements bitumineux (profondeur variée)	m ²	42,760	_____ \$	_____ \$
4	31 05 16	GRANULATS – Remblai (200mm moins)	t	18,000	_____ \$	_____ \$
5	31 11 00	Défrichage	ha.	6.21	_____ \$	_____ \$
6	31 11 00	Essouchement	ha.	4.04	_____ \$	_____ \$
7	31 23 16.26	Excavation dans le roc (item provisionnel)	m ³	10,000	_____ \$	_____ \$
8	31 23 33.01	Excavation, creusage de tranchées et remblayage – Général	m ³	9,700	_____ \$	_____ \$
9	31 23 33.01	Excavation, creusage de tranchées et remblayage – Matériel d'emprunt	m ³	17,000	_____ \$	_____ \$
10	31 32 19.01	Géotextiles (provisoire)	m ²	5,000	_____ \$	_____ \$
11	31 37 00	Perrés – R25	t	2,000	_____ \$	_____ \$
12	31 37 00	Perrés – R100	t	2,000	_____ \$	_____ \$
13	31 37 20	Pierre de décantation	t	100	_____ \$	_____ \$
14	32 11 23	Couche de base granulaire - enrobés bitumineux récupérés	t	2,700	_____ \$	_____ \$
15	32 11 16.01	Couche de fondation granulaire – Remblai Type 2 (NSTIR)	t	10,100	_____ \$	_____ \$
16	32 11 23	Couche de base granulaire – Remblai Type 1 (NSTIR)	t	26,000	_____ \$	_____ \$
17	32 12 16	Revêtements de chaussée bitumineux – Type "D–HF"	t	6,500	_____ \$	_____ \$
18	32 12 16	Revêtements de chaussée bitumineux – Type "B–HF"	t	8,000	_____ \$	_____ \$
19	32 12 16	Revêtements de chaussée bitumineux – Rigole de drainage / caniveaux en asphalte	m	1,800	_____ \$	_____ \$
20	32 12 16	Ciment Bitumineux	t	707	_____ \$	_____ \$
21	32 15 60	Lutte contre la poussière (routes) - eau	kl	9,700	_____ \$	_____ \$
22	32 15 60	Lutte contre la poussière (routes) – Chlorure de magnésium	t	50	_____ \$	_____ \$
23	32 92 19.16	Ensemencement hydraulique	m ²	41,300	_____ \$	_____ \$



24	32 92 19.16	Ensemencement hydraulique - Paillis sec	m ²	41,300	_____ \$	_____ \$
25	33 42 13	Tuyaux pour ponceaux – béton 600mm Dia.	m	42.5	_____ \$	_____ \$
26	33 42 13	Tuyaux pour ponceaux – béton 900mm Dia.	m	142.5	_____ \$	_____ \$
27	33 42 13	Tuyaux pour ponceaux – béton 1050mm Dia.	m	70	_____ \$	_____ \$
28	33 42 13	Tuyaux pour ponceaux – béton 1200mm Dia.	m	20	_____ \$	_____ \$
29	33 42 13	Tuyaux pour ponceaux – béton 1500mm Dia.	m	75	_____ \$	_____ \$
30	33 42 13	Tuyaux pour ponceaux – béton 1800mm Dia.	m	57.5	_____ \$	_____ \$
31	33 42 13	Tuyaux pour ponceaux – Remplacements de sections de fin de ponceaux	m	10	_____ \$	_____ \$
32	34 71 13.25	Sécurité routière - glissières en profilés en W (poteaux renforcés)	m	4,360	_____ \$	_____ \$
TOTAL DES ÉLÉMENTS À PRIX UNITAIRES (ÉPU)						_____ \$
Excluant les taxes applicable(s)						

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (TMF + ÉPU)	_____ \$
Excluant les taxes applicable(s)	